

Cette nouvelle arnaque fait fureur...

La FSMA, l'Autorité des Services et Marchés Financiers, met le grand public en garde : les fraudes aux plateformes en ligne de placement de monnaies virtuelles s'intensifient.

Depuis le 1er janvier 2018, 306 plaintes et questions en lien avec les cryptomonnaies ont été recensées par la FSMA. Et le mouvement semble s'accélérer en cette fin d'année. Un premier pic de 39 cas a été atteint en octobre et les quinze premiers jours de novembre sont inquiétants puisqu'on enregistre déjà 25 plaintes. A titre de comparaison, le mois de janvier en avait totalisé seulement 6.

Ce qui permet à la FSMA d'affirmer que ces arnaques financières dans le secteur des plateformes de trading en ligne, prétendument actives dans les monnaies virtuelles, sont en vogue.

Selon la FSMA, une monnaie virtuelle est une monnaie digitale qui est utilisée pour effectuer des paiements, sans intervention des banques ou des états. La monnaie virtuelle la plus connue est le Bitcoin. Cette monnaie connaît plusieurs variantes, comme le Litecoin, le Dogecoin, le Namecoin, le PPCoin, ?

Pas plus tard que la semaine dernière, La Dernière Heure relatait la mésaventure d'une habitante du Hainaut qui, mise en confiance par le site placementcrypto.com, aurait perdu pas moins de 60.500 euros dans l'affaire.

D'après l'organe, ces arnaques se sont substituées aux placements financiers alternatifs (métaux précieux, oeuvres d'art, etc.), un type de fraude qui a actuellement pratiquement disparu. Les enquêtes démontrent que ce sont les mêmes individus que se retrouvent à la base de ces transactions malhonnêtes.

Sensibilisé à ce phénomène et aidée par la FSMA, le parquet de Bruxelles a ouvert une information pénale concernant ces plateformes de trading de cryptomonnaies frauduleuses.

(FvE - Source: La Dernière Heure - Illustration Picture: Pixabay)

<https://www.msn.com/fr-be/actualite/national/cette-nouvelle-arnaque-fait-fureur/ar-BBPRWZN?li=BBqiQ9T&ocid=mailsignout>